



## CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

### COMPTE RENDU DE REUNION DU 06 Octobre 2020

Syndics présents : Mme et MM. GUILLAUME Alain (Président), REY Hubert (Vice-Président), ALAMERCERY Michel, BON Alain, GONTIER Pierre, DANY Jean Claude, ROUX André, SALVADORI Jean Marie, COURBET Pierre, TRAMIER Brigitte (Syndics titulaires), M. BERNARD Gilles, (syndics suppléants)

Syndics Titulaires ayant donné procuration :  
Mme CAIZERGUE Annie à M. REY Hubert  
M. ETCHEBERRY Philippe à M. GUILLAUME Alain  
M. MAZOYER Sébastien à TRAMIER Brigitte

Syndics absents excusés : MM. LEYDIER Daniel, VATON Bernard, GRANGET Pascal, BEZERT Gaby (Syndic titulaires)  
M. SURDON Philippe, BERNARD M. Françoise, BONTE Joël, BEZERT Cyril, CAZOTTES Guy, DUNAND Yvon, VANDERSTEEN Guillaume, GRAS Léo, REY Franck, PENCO Michel, VEVE Frédéric, ISNARD Marc, BISCARRAT François, BERNARD André (syndics suppléants), MOUNIER Christian, BOUCHET Suzanne (Conseillers départementaux) M. TIVOLI Annie-Laure (trésorière principale)

Invitées : M. PIGNARD Sandrine, FRIZET Nadine

\*\*\*\*\*

Alain GUILLAUME, Président de l'ASA, reçoit les syndics dans la salle polyvalente de la commune d'Aubignan afin que le protocole sanitaire en vigueur puisse être respecté. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance de ce Conseil Syndical.

#### Validation du compte-rendu de la séance précédente

---

M GUILLAUME rappelle que le compte-rendu de la séance du 30 juin 2020 a été envoyé par courrier à chacun des syndics avec la convocation à la présente réunion. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

#### Déroulement de la saison d'irrigation

---

La période estivale s'est déroulée sans problème d'approvisionnement en eau. Le mois de juillet s'est caractérisé par un temps exceptionnellement sec, chaud et ensoleillé avec un pic de chaleur fin juillet.

Le déstockage de volume d'eau pour l'irrigation dans le barrage de Serre Ponçon a débuté assez tardivement autour du 6 Aout.

L'utilisation de la réserve agricole s'est poursuivie jusqu'au 10 septembre portant le volume total déstocké sur la période estivale à 29,01 Mm<sup>3</sup>, ce qui est très faible. Les pluies du 22-23 septembre ont fait chuter les prélèvements des canaux de la CED

La saison d'irrigation 2020 s'est donc déroulée sans problème d'approvisionnement et sans tension sur la ressource durancienne ni rhodanienne.

## Budget supplémentaire 2020

---

M. Guillaume fait lecture du projet de Budget Supplémentaire, le projet de budget s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :	- Dépenses	6.560.393,63 €		
	- Recette	6.560.393,63 €		
Investissement	- Dépenses	BS 2.111.043,85 €		
		RAR 6.564.614,01 €		Total : 8.675.657,86 €
	-Recette	BS 401.397,82 €		
		RAR 8.274.260,04 €		Total : 8.675.657,86 €

Le budget supplémentaire 2020 est adopté à l'unanimité

## Rôle secteur PIOLENC UCHAUX

---

Le montant du rôle du secteur de PIOLENC UCHAUX est arrêté à 201.418,75 € HT  
La consommation d'eau du secteur s'élève à 595.760 m<sup>3</sup> et présente une baisse d'environ 16% par rapport à l'année 2019 (pour mémoire en 2019, la consommation s'élevait à 713 435 m<sup>3</sup>).

Le rôle de Piolenc pour les arrosages 2020 est adopté à l'unanimité.

## Demande de subventions

---

- Restauration des atlas cartographiques de l'ASA

Une archiviste travaille au Canal depuis environ 10 mois et a constaté que les archives anciennes datant de la création du Canal étaient très peu nombreuses.

Elle a mis en évidence 19 Atlas géographiques offerts en 1896. Ce sont les seuls documents représentatifs de l'état initial du canal. Ces atlas ont été conservés pendant des années dans un meuble en bois sans être protégés de la lumière ni de la poussière

Elle a donc constaté un état de détérioration très avancé ; « pronostic vital » engagé si on ne fait rien

Une Opération de restauration est donc à prévoir si on ne veut pas perdre une partie de l'histoire du canal. Le devis de restauration des 19 ouvrages s'élève à 30.000 Euros.

Deux organismes peuvent aider à la restauration de ces ouvrages :

- Le Département de Vaucluse
- La DRAC PACA (Direction des affaires culturelles)

Le Président propose de planifier cette restauration des atlas sur 2 ans : 2021 et 2022  
 Une demande de subvention pour l'année 2021 va être faite de la façon suivante :

Conseil Départemental	40%	6.000 €
DRAC PACA volet patrimoine	% fixé par la commission	2.000 € environ
Autofinancement		7.000€ maxi
		15.000 €

Le Conseil syndical valide à l'unanimité cette restauration, cette planification et la demande de subvention 2021.

## APPELS OFFRES

### - Sécurisation du canal - 11<sup>ème</sup> tranche

Comme chaque année les travaux de sécurisation du canal se poursuivent et une 11<sup>ème</sup> tranche est envisagée. Les travaux consistent à la sécurisation du canal sur 990 m répartis sur 3 communes : Pernes les Fontaines (310 m), Aubignan (200 m) et Jonquières (480 m)

Ce marché est un marché de fourniture de béton pour une quantité de 720 m<sup>3</sup>. Les travaux sont faits en régie.

Un marché a été lancé et l'ASA a reçu deux offres : CEMEX : 65 446 € HT et COLAS : 66 140 € HT

Le Conseil syndical valide à l'unanimité le choix de Cemex.

### - Marché réhabilitation de 4 stations de pompage (Saint André, La Masque, Notre Dame des Anges et les Hautes Brigières)

Le Président rappelle que par délibération en date du 8 octobre 2019 le Conseil Syndical a approuvé la convention de financement des travaux de réhabilitation des infrastructures d'irrigation avec le Conseil départemental.

Le Président précise que dans ce cadre un appel d'offre a été lancé selon la procédure adaptée afin de réhabiliter quatre stations : Saint André - Notre Dame des Anges - La Masque - Hautes Brigières

La Commission d'appel d'offre s'est réunie et propose au conseil syndical de confier la réalisation de ces travaux à

L'entreprise MICHELIER

Montant HT 247.170,00 € / TVA 49.434 € / Montant TTC 296.604 €

Le Conseil syndical valide à l'unanimité le choix de l'entreprise MICHELIER.

### - Marché extension du réseau d'irrigation sur la commune de Sérignan du Comtat

Le Président rappelle que par délibération en date du 10 avril 2018, le Conseil Syndical a approuvé les travaux d'extension du réseau d'irrigation sur la commune de Sérignan du

Comtat. Ces travaux consistent à étendre le réseau existant afin de desservir 170 hectares supplémentaires et à renforcer la station de pompage existante.

Le Président précise que dans ce cadre un appel d'offre a été lancé selon la procédure adaptée en deux lots :

- Lot 1 : pose de canalisations et bornes
- Lot 2 : renforcement de la station de pompage

La commission d'appels d'offres s'est réunie et propose de confier la réalisation de ces travaux à :

- Lot 1 : groupement d'entreprise RAMPA TP / TEYSSIER SAS / TPR SAS  
Montant HT : 1.332.814,70 €/Montant TVA 266.562,94 €/Montant TTC 1.599.377,64 €
- Lot 2 : Entreprise MICHELIER  
Montant HT : 89.470,00 €/Montant TVA 17.894,00 €/Montant TTC 107 364,00 €

Les choix du groupement d'entreprise RAMPA TP/TEYSSIER SAS/TPR SAS pour le lot N° 1 et de l'entreprise MICHELIER pour le lot N° 2 sont validés à l'unanimité par le conseil syndical.

### Renouvellement ligne de trésorerie

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, l'ASA du Canal de Carpentras décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 600 000 Euros.

La ligne de Trésorerie permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds « tirage

Les conditions de la ligne de trésorerie que l'ASA du Canal de Carpentras décide de contacter auprès du Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant : 600.000 €

Durée : un an à compter de la date de signature du contrat

Taux d'intérêt applicable : Indexés sur le taux EURIBOR3M + 1,50 %

Frais de dossier : 500 Euros

Le conseil syndical approuve à l'unanimité ce renouvellement de la ligne de trésorerie

### Demandes d'occupation du Domaine Public

Le Président indique que l'ASA a reçu 4 demandes d'occupation du domaine public du canal sur les parcelles ou sur les ouvrages publics suivants :

- CARPENTRAS : Demande de busage de la filiole n°3 Bis – parcelle privée cadastrée B1 218 – SAS Just Bio  
AVIS FAVORABLE avec prescriptions techniques
- SAUMANE : Demande de droit de passage rive droite canal – parcelle de l'ASA cadastrée AB 124 – Monsieur Guy DESMURS  
AVIS FAVORABLE avec prescriptions techniques
- MONTEUX : Demande de passage sous filiole n°5 bis pour raccordement à l'eau potable – parcelle privée cadastrée A 875 – Monsieur Michel LEGLEUHER  
AVIS FAVORABLE avec prescriptions techniques

- AUBIGNAN : Demande de raccordement sur canalisation du canal implanté sur la piste du canal principal – parcelle de l'ASA cadastrée BO 50 – Madame TABONE Gisèle  
AVIS FAVORABLE avec prescriptions techniques

Le conseil syndical donne aux quatre demandes un avis favorable sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques à chaque demande, décrites précisément dans la convention d'occupation du domaine public.

### Déclassement du Domaine Public – Monteux 27 filioles et divisions

Pour assurer sa mission de service public, l'ASA du Canal de Carpentras dispose d'ouvrages publics implantés sur des terrains privés ou publics, afin d'acheminer l'eau sur les parcelles de son périmètre.

Sur la commune de Monteux, le canal modernise son réseau et des secteurs sont déjà actuellement entièrement desservis par un réseau sous pression. C'est pourquoi, certaines filioles et divisions ne servent plus à l'irrigation car la desserte en eau d'irrigation des parcelles est rendue via le réseau sous pression. Elles n'ont donc plus de fonction dans l'accomplissement de l'objet de l'ASA.

Le Président précise que la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat et la Mairie de Monteux n'ont pas souhaité récupérer certaines de ces filioles pour un éventuel rôle joué en matière d'écoulement pluvial.

Le Président présente précisément les ouvrages de l'ASA qui ne servent plus dans l'accomplissement de ses missions et qui doivent par conséquent être déclassés du Domaine Public. Il s'agit de 27 filioles et divisions représentant 9,43 km de réseau.

Le Conseil Syndical constate que les 27 filioles et divisions répertoriées lors de la réunion n'ont plus d'intérêt pour l'ASA dans l'accomplissement de ses missions du fait de la modernisation du réseau d'irrigation et prononce à l'unanimité leur déclassement du domaine public de l'ASA.

### Convention Cession parcelle au Canal Luberon – Sorgue – Ventoux

L'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux, administre et gère un canal commun de transport d'eau d'irrigation pour les associations syndicales de propriétaires membres.

Le périmètre pour l'Union est essentiellement constitué des parcelles cadastrales sur lesquelles se trouve l'ouvrage et ses accessoires affectés au service public de l'Union. Or, il apparaît qu'à aucun moment, au cours de l'histoire du canal, il n'y a eu de transfert de propriété foncière de l'ouvrage, depuis les syndicats le constituant, vers la structure gérant le canal commun.

Par conséquent, afin de régulariser la situation de la propriété foncière du canal de l'Union, le Président propose de signer une convention qui permette d'entériner la cession à l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux des propriétés des canaux de Cabedan-neuf, Plan Oriental, l'Isle et Carpentras, aujourd'hui affectées au service public objet de l'Union. Cette cession est effectuée à l'amiable et à titre gratuit conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le contenu de cette convention de cession de propriété à l'amiable au profit de l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux.

- **Réalisation d'une étude d'aménagement hydraulique agricole sur le secteur des dentelles de Montmirail**

La fédération des ASA de Vaucluse se porte maître d'ouvrage d'une étude d'aménagement hydraulique du secteur des dentelles de Montmirail. Cette étude a pour objectif de définir des scénarios d'aménagements hydrauliques permettant de satisfaire les besoins en eau des agriculteurs encore non desservis par un réseau sous pression et d'identifier la rentabilité d'un tel projet.

Le montant de l'Etude est estimé à 27.000 € HT.

Les extensions de réseau d'irrigation étudiées dans le cadre de cette étude pourraient être réalisées en partie par l'ASA du Canal de Carpentras qui souhaite être un partenaire privilégié de cette étude.

Le Président propose que l'ASA participe au financement de cette étude à hauteur de 10%.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité la participation financière à cette étude portée par la fédération des ASA de Vaucluse. Le montant de la participation financière du Canal de Carpentras se porte à 10% des frais totaux soit 2700 € TTC

- **Fraudes**

Au cours de la saison d'irrigation 2020, des agents assermentés de l'ASA ont constaté un certain nombre d'infraction au règlement pour la police de l'ASA et le service des arrosages : arrosage sur des parcelles non souscrites, vol d'eau et fraudes.

Pour chaque infraction constatée, l'agent assermenté a rédigé un procès-verbal de constat d'infraction au règlement de l'ASA.

Le président de l'ASA a alors adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception à chaque propriétaire concerné afin de les informer de ces constats effectués et des pénalités prévues :

Nom / Prénom	Type des fraudes	Montant H.T
MUNTZER Laurent et Laetitia	9.1.1 vol d'eau et fraudes	1 056,00 €
EARL CORNUD Julien	9.1.2 Arrosage sur parcelles non souscrites	1 904,25 €
EARL CORNUD Pierre	9.1.2 Arrosage sur parcelles non souscrites	721,59 €
GFA DOM D'ENTREMONTS	9.1.2 Arrosage sur parcelles non souscrites	2 278,17 €
Total		<u>5 960.01 €</u>

Le conseil syndical approuve à l'unanimité l'application du règlement de la police de l'asa et les pénalités énoncées ci-dessus

- **Convention avec la préfecture de Vaucluse**

Afin de transférer par voie dématérialisée tous les actes, soumis au contrôle de la légalité, pris par le Conseil syndical il convient de signer une convention avec la préfecture.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. GUILLAUME lève la séance.